



eldorado gold

Eldorado Gold

Rapport sur l'esclavage moderne de 2025



INTRODUCTION

Le présent rapport sur l'esclavage moderne (le « Rapport ») a été préparé par Eldorado Gold Corporation (« Eldorado Gold » ou « Eldorado ») afin de répondre aux exigences de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* de 2023 (la « Loi ») du Canada. Ce rapport conjoint aux termes de l'article 11 de la Loi vise Eldorado Gold et sa filiale, Eldorado Gold (Québec) Inc. (« Eldorado Gold Québec »), que nous avons désignées comme des entités déclarantes. Étant donné qu'Eldorado Gold est la société mère originaire dont les chaînes d'approvisionnement mondiales sont sous sa supervision financière consolidée, le présent Rapport comprend également des références à diverses filiales qui ne sont pas des entités déclarantes, particulièrement notre principale filiale en exploitation en Grèce (Hellas Gold Single Member S.A. [« Hellas Gold »]) et en Turquie (Tüprag Metal Madencilik Sanayi ve Ticaret A.Ş. [« Tüprag »]).

Le présent Rapport fait partie de notre ensemble de rapports annuels. Tous les rapports, y compris nos rapports sur la durabilité, sont disponibles sur notre site Web à l'adresse www.eldoradogold.com. Sauf indication contraire, le présent Rapport porte sur l'exercice d'Eldorado Gold clos le 31 décembre 2025 (la « période visée »). Le présent Rapport ne contient pas d'information sur Foran Mining Corporation (« Foran »), car Foran n'était pas une filiale en propriété exclusive pendant la période visée.

Chez Eldorado Gold, nous nous engageons à respecter les droits de la personne. Nous intervenons activement pour prévenir et atténuer les incidences négatives sur les droits de la personne liées à nos activités d'exploitation et à nos chaînes d'approvisionnement, y compris l'esclavage moderne, et pour éviter d'y contribuer ou d'en être la cause. Le présent Rapport traite des politiques, procédures et pratiques que nous avons mises en place et que nous sommes en train d'élaborer pour nous prémunir contre l'esclavage moderne au sein de nos activités d'exploitation et de notre chaîne d'approvisionnement.

NOTRE STRUCTURE, NOS ACTIVITÉS D'EXPLOITATION ET NOTRE CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Structure organisationnelle et activités d'exploitation

Eldorado Gold est une société aurifère canadienne de taille moyenne dont les actions sont négociées sur les bourses de Toronto (TSX : ELD) et de New York (NYSE : EGO). En 2025, nous avons produit 488 268 onces d'or.

Nous avons adopté une approche responsable en matière d'exploitation minière comme étant le fondement de nos activités, ce qui se reflète dans nos valeurs, soit la collaboration, le courage, l'intégrité, la persévérance et l'agilité.

Nos activités d'exploitation à l'échelle mondiale comprennent des actifs au Canada, en Turquie et en Grèce. Nos activités couvrent toutes les facettes de l'exploitation minière, notamment l'exploration, la mise en valeur, la production, la remise en état et la réhabilitation. Notre société a son siège social à Vancouver, au Canada. Au 31 décembre 2025, nous comptons environ 8 000 employés et fournisseurs à l'échelle mondiale. La majorité de nos employés et de nos dirigeants sont des ressortissants des pays où nos activités d'exploitation et nos bureaux sont situés.

Nous avons quatre sites en exploitation :

- i) Le **Complexe minier Lamaque** (« Lamaque »), situé dans l'est de la région de l'Abitibi-Témiscamingue au Québec (Canada), comprend la mine Triangle en activité (les parties supérieure et inférieure), le gisement Ormaque, le gisement Parallèle, le gisement n° 4 Plug et l'usine Sigma. Lamaque produit de l'or et compte une main-d'œuvre de 892 personnes;
- ii) **Olympias**, situé dans la péninsule Chalcidique, en Grèce, produit de l'or, de l'argent, du plomb et du zinc. Olympias emploie 1 112 personnes;
- iii) **Kışladağ**, situé dans la province d'Uşak, en Turquie, produit de l'or. Kışladağ emploie 1 562 personnes;
- iv) **Efemçukuru**, situé dans la province d'Izmir, en Turquie, produit de l'or. Efemçukuru emploie 899 personnes.

Nous avons également un projet de mise en valeur cuivre-or, qui en est à un stade avancé, le projet Skouries, situé dans la péninsule Chalcidique, dans le nord de la Grèce. Au 31 décembre 2025, Skouries comptait 2 375 employés. Le projet Skouries fait partie du complexe des mines Cassandra, qui comprend également Olympias et la mine

Mavres Petres-Stratoni (qui est en mode de surveillance et d'entretien). Eldorado détient en propriété exclusive ses sites en exploitation ainsi que le projet Skouries.

Parmi les autres projets de croissance figure Perama Hill, projet aurifère et argentifère grec détenu en propriété exclusive. Le 30 octobre 2025, nous avons conclu la vente du projet Certej, en Roumanie, dans lequel nous détenions une participation de 80,5 %.

En avril 2026, Eldorado Gold a annoncé la finalisation de l'acquisition des actions en circulation de Foran dans le cadre d'un plan d'arrangement approuvé par le tribunal en vertu de la *Business Corporations Act* (Colombie-Britannique). Comme indiqué ci-dessus, l'acquisition de Foran a été annoncée après la fin de la période visée.

Pour obtenir une description complète de chaque site, veuillez consulter la notice annuelle et le Rapport de gestion de fin d'exercice 2025 de la Société, disponibles sur notre site Web, sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.com et sur EDGAR à l'adresse www.sec.gov/edgar. Dans le présent Rapport, nous désignons nos activités d'exploitation collectives et nos projets de mise en valeur comme nos sites.

Chaîne d'approvisionnement

Nous nous appuyons sur une chaîne d'approvisionnement diversifiée pour soutenir notre activité, qui fournit les services et les biens, ainsi que les matériaux nécessaires lors des différentes étapes de développement de nos sites. Chez Eldorado Gold, nos sites sont soutenus par environ 4 100 fournisseurs directs dans l'ensemble de nos activités d'exploitation et de notre projet de mise en valeur Skouries.

Nos dépenses d'approvisionnement dans nos sites d'exploitation en 2025 se sont élevées à environ 1 350 M\$ US, et nos principales catégories de dépenses sont illustrées dans le tableau ci-dessous :

Dépenses totales d'approvisionnement d'Eldorado par catégorie (2025)

Catégorie	Dépenses (pourcentage du total)
Services principaux ¹	56 %
Biens non durables	16 %
Entretien, réparation, fournitures opérationnelles, petits services et autres	17 %
Équipement, pièces et services	11 %

Au Canada, 99 % de nos dépenses vont à des fournisseurs canadiens, tandis que 1 % vont à des fournisseurs situés en dehors du Canada, principalement aux États-Unis. En Grèce, 86 % de nos dépenses vont à des fournisseurs grecs, tandis que 14 % vont à des fournisseurs situés en dehors de la Grèce. En Turquie, 89 % de nos dépenses vont à des fournisseurs turcs, tandis que 11 % vont à des fournisseurs situés en dehors de la Turquie.

NOS POLITIQUES ET PROCÉDÉS DE GOUVERNANCE

Notre conseil d'administration est chargé de superviser la gouvernance d'entreprise et de surveiller l'efficacité de nos procédés de gestion des risques. Le comité de développement durable du conseil supervise nos politiques, nos programmes et nos pratiques en matière de développement durable, notamment en matière de travail et de droits de la personne. Le comité de développement durable reçoit des rapports trimestriels consolidés contenant

¹ « services principaux » désigne des services d'un montant de 250 000 \$ US et plus (dépenses annuelles).

de l'information sur tous les sites et effectue périodiquement des visites sur place pour vérifier les informations en personne. Il incombe à notre chef de la direction et à notre président de veiller au rendement dans les domaines de la responsabilité sociale, de la gérance de l'environnement et de la santé-sécurité, y compris en ce qui concerne les droits de la personne. Notre vice-président administratif et chef de l'exploitation supervise la santé et la sécurité au travail ainsi que le développement durable au niveau de l'entreprise. Notre vice-président, Santé, sécurité et développement durable élabore et met en œuvre notre orientation stratégique tout en améliorant les pratiques de gouvernance afin de promouvoir la responsabilité et la transparence. De plus, notre vice-président exécutif et chef des finances supervise à la fois la fonction des ressources humaines et la fonction d'approvisionnement au niveau mondial. Les directeurs régionaux des ressources humaines collaborent étroitement avec le vice-président des ressources humaines, tandis que notre directeur de la chaîne d'approvisionnement mondiale et des acquisitions supervise les activités d'approvisionnement au niveau mondial.

Politiques en matière de gouvernance

Nos principales politiques et procédures en matière de gouvernance demeurent en vigueur et n'ont fait l'objet d'aucune mise à jour ou révision importante au cours de la dernière année. Nos principales politiques et procédures en matière de gouvernance façonnent nos pratiques, y compris notre approche en matière de droits de la personne et d'esclavage moderne. Les politiques d'entreprise pertinentes sont notamment les suivantes :

- **Code d'éthique et de conduite professionnelle** (le « Code ») – Le Code s'applique aux employés et aux fournisseurs qui travaillent pour Eldorado et nos filiales. Il décrit nos attentes en matière d'éthique, y compris la responsabilité de signaler les violations soupçonnées. Le Code comprend des procédures de dénonciation qui permettent à toute partie prenante de signaler de façon confidentielle et anonyme toute préoccupation, y compris celles relatives aux droits de la personne.
- **Politique en matière de respect sur le lieu de travail** – Nous avons une approche de tolérance zéro à l'égard de toute forme de harcèlement, de discrimination ou de violence en milieu de travail. Notre politique en matière de respect sur le lieu de travail s'applique à tous les employés d'Eldorado et de nos filiales.
- **Politique en matière de droits de la personne** – Inspirée de la Charte internationale des droits de l'homme, de la Déclaration de l'Organisation internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail, des Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations Unies et des Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme, entre autres, notre politique en matière de droits de la personne aligne nos pratiques en matière de travail, de santé et de sécurité sur notre responsabilité en matière de respect des droits de la personne. Notre politique en matière de droits de la personne interdit expressément le travail des enfants et le travail forcé dans nos activités d'exploitation et nos chaînes d'approvisionnement.
- **Code de conduite des fournisseurs** (le « Code des fournisseurs ») – Nous nous attendons à ce que tous les fournisseurs respectent les normes minimales prévues dans le Code des fournisseurs. Cela comprend l'exigence pour les fournisseurs d'agir de façon éthique et de se conformer aux lois et aux règlements des territoires où ils exercent leurs activités et où nous exerçons nos activités. Le Code des fournisseurs stipule également que les fournisseurs doivent adopter des pratiques robustes en matière de droits de la personne et de relations de travail équitables, et qu'ils sont tenus de se conformer à notre politique en matière de droits de la personne.
- **Politique en matière de rendement social** – Notre politique en matière de rendement social énonce nos engagements pour ce qui est de l'évaluation et de la gestion des impacts sociaux, du dialogue avec les collectivités concernées, de la préservation du patrimoine culturel, de la promotion d'un accès équitable aux occasions et de mise en place de mécanismes de recours accessibles. Elle est conforme aux cadres internationaux en matière de durabilité et de droits de la personne et s'applique à tous nos employés et fournisseurs.

Chez Eldorado, les administrateurs, les dirigeants et les directeurs généraux, vice-présidents ou vice-présidents exécutifs des pays qui sont responsables de la supervision des employés dans les territoires étrangers ont pour tâche de s'assurer que les employés de tous les territoires comprennent et respectent le Code, ainsi que toutes les autres politiques applicables de la Société.

Système de gestion intégrée en matière de durabilité

Notre Système de Gestion Intégrée du développement durable (« SIMS ») prévoit des normes de rendement minimales obligatoires qui s'appliquent à l'échelle mondiale à tous nos sites. Notre SIMS aborde des sujets tels que la santé et la sécurité au travail, le rendement social et environnemental et la sûreté, ainsi que des sujets généraux tels que la gestion des fournisseurs et l'approvisionnement. Le SIMS a été élaboré conformément aux normes sectorielles reconnues à l'échelle internationale, y compris les Principes permettant une exploitation minière aurifère responsable du World Gold Council (« WGC »), la norme de l'initiative *Vers le développement minier durable* (« VDMD ») de l'Association minière du Canada (« AMC »), le Code international de gestion du cyanure et les Principes volontaires sur la sécurité et les droits de la personne.

Notre SIMS exige que nos activités d'exploitation et tous les fournisseurs s'alignent sur le protocole de vérification sur la prévention du travail des enfants et du travail forcé de l'initiative VDMD, ainsi que sur les conventions de l'Organisation internationale du travail concernant le travail forcé et le travail des enfants, et sur les normes contre l'esclavage moderne.

Notre SIMS fait l'objet d'examens cycliques pour s'assurer qu'il intègre les changements apportés aux cadres internationaux et qu'il est adapté aux affaires. Par conséquent, le SIMS dispose d'un programme de vérification intégré dans le cadre duquel un groupe interne d'experts du domaine évalue la conformité aux normes tous les trois à cinq ans, et une vérification externe effectuée par des tiers selon les exigences de l'initiative VDMD de l'AMC et des Principes permettant une exploitation minière aurifère responsable du WGC.

En 2025, nous avons mené à bien une vérification intégrée de la conformité dans le cadre du SIMS à Lamaque, qui comprenait une vérification externe par rapport aux protocoles de l'initiative VDMD de l'AMC. Le site a obtenu des cotes AAA pour tous les protocoles applicables et, par conséquent, a reçu le Prix d'Or – Prix du leadership TSM, le plus haut niveau de reconnaissance décerné par l'Association minière du Canada. Ce processus de vérification a également permis de recenser des possibilités d'amélioration continue, soutenant ainsi le renforcement constant de nos systèmes de gouvernance et de diligence raisonnable dans toutes nos activités. Les résultats vérifiés de l'initiative VDMD sont accessibles au public sur le site Web de l'Association minière du Canada.

IDENTIFICATION DES RISQUES LIÉS À L'ESCLAVAGE MODERNE

Identification des risques liés à l'esclavage moderne dans nos activités d'exploitation

Nos activités d'exploitation sont situées au Canada, en Turquie et en Grèce. Nous continuons à suivre de près l'Indice mondial de l'esclavage (IME) dans ces territoires. Selon l'Indice mondial de l'esclavage de 2023, le Canada se classe parmi les pays à faible risque d'esclavage moderne, tandis que la Grèce se classe dans la catégorie des risques faibles à moyens. Nous reconnaissons que, malgré ces classements, l'esclavage moderne existe dans ces pays. La Turquie se classe au cinquième rang mondial en termes de risques d'esclavage moderne². Selon <https://www.walkfree.org/>, ces risques sont liés à la présence importante de réfugiés et de migrants dans le pays, notamment en provenance de Syrie, ainsi qu'à la discrimination persistante à l'encontre des groupes minoritaires (y compris les réfugiés)³. Les données du portail de données opérationnelles (Operational Data Portal) du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) indiquent qu'environ 2,87 millions de Syriens sont inscrits auprès du gouvernement de la Turquie, selon les données officielles fournies par celui-ci en mars 2026⁴. Le travail forcé est surtout répandu dans les secteurs de l'agriculture, du service domestique, du vêtement, des textiles et de la construction.

² The 2023 Global Slavery Index - <https://www.walkfree.org/global-slavery-index/map/>

³ Global Slavery Index / Country Study - Modern slavery in Türkiye - <https://www.walkfree.org/global-slavery-index/country-studies/turkiye/>

⁴ Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) - Operational Data Portal, Syria Regional Refugee Response - <https://data.unhcr.org/en/situations/syria>

Des études indiquent que les réfugiés syriens, particulièrement vulnérables à l'esclavage moderne, résident principalement dans le sud-est de la Turquie, dans les provinces limitrophes du nord de la Syrie⁵. Nos activités d'exploitation sont implantées dans l'ouest de Turquie, où nous estimons que les risques d'esclavage moderne sont moins élevés.

Depuis la fin de la période visée, à la suite des premières frappes militaires en Iran le 1^{er} mars 2026, nous surveillons l'escalade des tensions géopolitiques dans la région afin d'évaluer les répercussions indirectes potentielles sur nos activités, les conditions de travail et les risques liés à notre chaîne d'approvisionnement en Turquie et en Grèce. À l'heure actuelle, nous n'avons décelé aucune augmentation importante des risques de travail forcé ou de travail des enfants dans nos activités ou nos chaînes d'approvisionnement; toutefois, nous continuons de surveiller l'évolution de la situation et actualiserons nos évaluations des risques et nos mesures d'atténuation au besoin.

Peu importe le territoire, nous employons des procédures robustes en matière de ressources humaines et d'approvisionnement pour nous assurer que ni nous ni nos fournisseurs n'ayons recours au travail forcé ou au travail des enfants dans le cadre de nos activités d'exploitation. Ces mesures sont présentées à la rubrique « [Mesures au sein de nos activités d'exploitation commerciale](#) » du présent Rapport. Par conséquent, nous estimons que le risque global que nos activités d'exploitation puissent causer ou contribuer à l'esclavage moderne de notre main-d'œuvre est faible.

Identification des risques liés à l'esclavage moderne dans notre chaîne d'approvisionnement

Nous sommes conscients du risque de contribuer involontairement ou d'être associés à des cas d'esclavage moderne dans notre chaîne d'approvisionnement. L'Australian Council of Superannuation Investors dresse la liste des catégories de produits et de services propres à un secteur qui présentent un risque plus élevé d'esclavage moderne. Ces catégories comprennent notamment la construction, le nettoyage, la sécurité, l'entretien, la main-d'œuvre contractuelle, la logistique/le transport et des matériaux comme le matériel informatique⁶. Le Département du travail des États-Unis (USDOL) recense également les principaux secteurs à l'échelle mondiale à risque pour le travail des enfants et le travail forcé. En 2024, ces secteurs comprenaient l'agriculture, la fabrication et l'exploitation minière et de carrières⁷. L'USDOL recense également les principaux secteurs à risque de travail forcé et de travail des enfants dans certains pays, dont la Turquie. En 2024, en Turquie, les secteurs à risque élevé comprenaient : les produits agricoles, le coton, les chaussures, les meubles et les vêtements. En nous basant sur de telles sources, nous avons déterminé que le risque d'esclavage moderne est plus élevé dans nos approvisionnements en nourriture et services, notamment la construction, la main-d'œuvre contractuelle, le nettoyage et l'entretien.

Nous reconnaissons que le risque d'esclavage moderne augmente également dans les pays où la prévalence de cette pratique est plus élevée. La majeure partie de nos dépenses d'approvisionnement étant engagée à contrat auprès de fournisseurs situés dans les pays où nous exerçons nos activités d'exploitation, nous avons déterminé que les risques de contribuer à l'esclavage moderne ou d'y être liés sont plus élevés en Turquie.

En 2025, Eldorado a élaboré un cadre de gestion des risques de tiers (GRT) afin de renforcer les pratiques de la Société en matière d'approvisionnement responsable. Cela s'est traduit par l'élaboration de la Politique d'approvisionnement responsable, approuvée en novembre, et d'une procédure de GRT qui a été testée à Efemçukuru en Turquie avant d'être déployée dans tous les sites et bureaux après la période visée en 2026.

Le nouveau cadre de GRT renforce la conformité aux principales normes internationales de diligence raisonnable, notamment les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations Unies, les lignes directrices pertinentes de l'OCDE et la Directive sur la diligence raisonnable en matière de durabilité des entreprises de l'Union européenne (UE). Il instaure une obligation de diligence raisonnable, fondée sur les risques, pour tous les fournisseurs, comprenant des questionnaires, un contrôle des sanctions et des évaluations documentées des risques. Les problèmes relevant de la tolérance zéro, tels que les violations de sanctions, le travail forcé ou le travail

⁵ Conseil danois pour les réfugiés. 2021. Syrian Refugees' Perceptions of the (Formal) Labour Market in Southeast Turkey. Disponible à l'adresse suivante : <https://reliefweb.int/report/turkey/syrian-refugees-perceptions-formal-labour-market-southeast-turkey>

⁶ Australian Council of Superannuation Investors. 2019. Modern Slavery Risks, Rights and Responsibilities: A Guide for Companies and Investors.

⁷ Département du Travail des États-Unis. 2024. 2024 List of Goods Produced by Child Labor or Forced Labor. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.dol.gov/agencies/ilab/reports/child-labor/list-of-goods>

des enfants, ainsi que la corruption, déclenchent une escalade immédiate et peuvent entraîner la suspension ou la résiliation de la collaboration avec le fournisseur.

GESTION DES RISQUES LIÉS À L'ESCLAVAGE MODERNE ET DILIGENCE RAISONNABLE DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Mesures au sein de nos activités d'exploitation commerciale

Conformité sur le plan réglementaire

Nous respectons toutes les lois applicables des territoires où nous exerçons nos activités d'exploitation. Nos sites et nos bureaux mettent en place des mesures spécifiques pour s'assurer qu'il n'y a pas de cas de travail des enfants ou de travail forcé au sein de nos activités d'exploitation.

Notre siège social est situé au Canada et est assujéti à toutes les lois sur le travail fédérales et provinciales. À Lamaque, nous nous conformons aux droits du travail du Canada et du Québec, qui protègent l'ensemble de nos employés et contractuels au sein de nos activités d'exploitation canadiennes. Le Canada et le Québec ont adopté des droits du travail qui protègent tous les travailleurs de tous les secteurs, y compris les secteurs informels.

Dans le cadre de nos activités en Grèce, notamment à Olympias et au sein du projet de mise en valeur Skouries, nos équipes de ressources humaines recueillent et vérifient les renseignements personnels pertinents de tous les candidats à l'emploi, en veillant à éviter le recours au travail des enfants ou au travail forcé. Tous les fournisseurs qui travaillent sur place sont tenus de soumettre les données personnelles pertinentes de leurs employés à des fins de vérification avant leur première entrée dans le site, puis mensuellement par la suite. Conformément à la réglementation grecque sur l'exploitation minière, aucun travailleur de moins de 18 ans n'est autorisé sur le site. Ces exigences s'appliquent également aux fournisseurs en construction qui travaillent à notre projet de mise en valeur Skouries.

Nos deux sites de Turquie respectent également toutes les lois applicables, y compris le droit du travail. Aucun travailleur de moins de 18 ans n'est autorisé sur nos sites. Tout entrepreneur intervenant sur le site doit fournir la documentation nécessaire concernant tous ses employés avant d'accéder à un site. Notre service des ressources humaines est chargé de suivre ces informations afin de prévenir l'utilisation du travail forcé ou du travail des enfants.

Eldorado s'efforce de respecter les normes internationales du travail et de protéger les droits du travail de ses employés et de ses fournisseurs. Environ 53 % de nos employés étaient assujettis à des conventions collectives en 2025.

Notre conformité à la réglementation locale en matière de travail est évaluée dans le cadre d'évaluations indépendantes des droits de la personne (« HRA »). En 2024, nous avons mené à bien les négociations et conclu une convention collective de trois ans réciproquement avantageuse avec le personnel syndiqué d'Olympias. De plus, Tuprag a conclu avec succès une convention collective mise à jour et mutuellement avantageuse, signée le 1^{er} janvier 2026, qui restera en vigueur en Turquie jusqu'au 31 décembre 2027.

Les niveaux de rémunération des employés sont établis à l'échelle du pays par des équipes locales des ressources humaines, et le siège social exerce une supervision de haut niveau sur les approbations budgétaires annuelles et les évaluations périodiques de l'équité salariale entre les genres.

Droits de la personne

Notre Politique sur les droits de la personne et notre Code de conduite des fournisseurs continuent de s'appliquer à l'ensemble de nos activités, de nos entrepreneurs et de nos fournisseurs, établissant des attentes claires en matière de droits du travail et interdisant les pratiques associées à l'esclavage moderne.

En 2025, nous avons mené à bien des évaluations indépendantes des droits de la personne et des principes volontaires sur la sécurité et les droits de la personne dans tous nos sites d'exploitation, dans le cadre des exigences de notre système de gestion interne selon un cycle triennal. Ces évaluations portaient sur les risques potentiels en matière de droits de la personne, y compris les risques liés au travail, tels que le travail forcé et le travail des enfants.

Les évaluateurs n'ont trouvé aucune preuve d'esclavage moderne sur l'un ou l'autre de nos sites et rien n'indique que nos activités ou notre main-d'œuvre sous-traitante aient été impliquées dans des pratiques ayant des répercussions négatives importantes sur les droits de la personne. Les évaluations nous ont permis de déterminer les domaines dans lesquels nos activités pouvaient présenter des risques potentiels en matière de droits de la personne, ce qui nous a ensuite permis de mettre en œuvre des mesures de contrôle et des actions appropriées pour traiter et atténuer ces risques.

Formation

Tous nos employés bénéficient d'une certaine formation sur les droits de la personne. À Lamaque, les sujets liés aux droits de la personne sont inclus dans la formation de base, à laquelle tous les employés et les fournisseurs sur place participent, et tous nos employés qui travaillent au bureau de Lamaque suivent également une formation annuelle sur le Code d'éthique et de conduite des affaires. À Olympias, nous avons élaboré un cours de formation de deux jours sur les ressources humaines et la durabilité qui s'harmonise avec notre SIMS et la législation grecque. Le cours traite expressément des droits de la personne et du travail des enfants. Nous avons commencé à offrir cette formation à tous les employés et fournisseurs permanents. Sur nos sites turcs, nos employés et nos fournisseurs reçoivent une formation obligatoire sur les droits de la personne qui fait référence au travail forcé et au travail des enfants.

À l'échelle de l'entreprise, nous collaborons avec un fournisseur tiers pour élaborer notre formation liée aux politiques. La formation sur le Code d'éthique et de conduite professionnelle a été lancée en 2025 et mise en place par l'intermédiaire de notre système interne de gestion de la formation SAP. Au début de 2026, tous les employés de bureau avaient suivi la formation.

De plus, en 2025, nous avons mis en place une formation obligatoire sur l'esclavage moderne et la traite de personnes à l'intention de tous les membres de la haute direction, de la direction principale et de la direction, de tous les directeurs de sites et de pays, de même que de tous les membres des équipes chargées de l'approvisionnement, des comptes fournisseurs, des ressources humaines et des services juridiques à l'échelle mondiale. La formation comprenait également des équipes d'exploration travaillant sur le terrain, notamment au Canada, en Turquie et en Grèce. Le taux d'achèvement a atteint 100 % au début de 2026. L'objectif de la formation était de sensibiliser les participants et de leur fournir les connaissances et les compétences nécessaires pour déceler, prévenir et gérer les risques de traite de personnes dans nos activités et dans l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement.

Enfin, le personnel de sécurité au Canada, en Turquie et en Grèce a également reçu une formation continue sur les Principes volontaires sur la sécurité et les droits de la personne.

Diligence raisonnable de la chaîne d'approvisionnement

Notre SIMS exige que tous nos entrepreneurs et fournisseurs se conforment au Protocole de vérification de la prévention du travail des enfants et du travail forcé de l'initiative VDMD de l'AMC, et établit des exigences pour que nous réalisions des diligences raisonnables envers les entrepreneurs et fournisseurs, ainsi que pour surveiller ces derniers afin d'identifier les risques liés au travail des enfants, au travail forcé, à l'esclavage moderne, aux pratiques de rémunération et aux sanctions internationales.

Pour opérationnaliser ces exigences du SIMS, nous avons élaboré notre Code des fournisseurs en 2023. Nous communiquons le Code des fournisseurs à tous les fournisseurs et exigeons qu'ils en reconnaissent le contenu et s'engagent à le respecter. De plus, notre Code d'éthique et de conduite des affaires s'applique à toute personne qui travaille pour Eldorado.

Comme indiqué ci-dessus, nous avons élaboré un cadre de GRT, ainsi qu'une politique d'approvisionnement responsable et une procédure connexe, qui ont fait l'objet d'un projet pilote en 2025 à la mine d'Efemçukuru. La gouvernance a été renforcée grâce à des mécanismes d'escalade bien définis, à une surveillance spécialisée des questions complexes et à un comité de diligence raisonnable chargé d'examiner les dossiers sensibles ou à haut risque. Le programme intègre également des mécanismes d'amélioration continue, notamment des examens réguliers des seuils de risque, des outils de dépistage, des questionnaires, des processus de règlement des griefs et du rendement global du système, afin de garantir une conformité durable et un approvisionnement responsable dans l'ensemble de notre réseau de fournisseurs.

Notre filiale grecque, Hellas Gold, développe le projet de mise en valeur de Skouries grâce à un investissement de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (« BERD »). La BERD nous impose de mettre en place des procédés spécifiques de gestion des fournisseurs. Pour se conformer à ces exigences, notre équipe en Grèce a élaboré un procédé de diligence raisonnable aligné sur les normes de la BERD. Ce procédé est très semblable à celui que nous avons mis au point à l'échelle de la société. Tout fournisseur jugé à haut risque selon le procédé de sélection d'Eldorado et celui de Hellas Gold, ou uniquement selon celui de Hellas Gold, sera assujéti aux procédures de diligence raisonnable de Hellas Gold.

S'ATTAQUER AUX RISQUES D'ESCLAVAGE MODERNE ET PRENDRE DES MESURES CORRECTIVES

Le conseil d'administration d'Eldorado est chargé de comprendre et de superviser les principaux risques associés à notre entreprise et de surveiller régulièrement les systèmes en place pour gérer ces risques efficacement. De plus, le comité de vérification d'Eldorado, qui est un comité du conseil, est chargé de s'assurer que nous disposons de procédures appropriées pour la réception, la conservation et le traitement des soumissions et des plaintes confidentielles et anonymes au sujet de toute violation de notre Code d'éthique et de conduite des affaires, ou des circonstances qui pourraient enfreindre celui-ci, y compris les préoccupations liées aux droits de la personne ou l'esclavage moderne. Le Code comprend des détails concernant notre ligne de dénonciation.

Dans le cadre de nos procédures de dénonciation, les employés, les administrateurs, les dirigeants ou toute personne exerçant des activités pour notre compte (notamment les entrepreneurs, les consultants, les fournisseurs ou les mandataires) sont libres de porter les plaintes liées à l'éthique à l'attention de leur superviseur ou de leur gestionnaire. Ils peuvent également déposer un rapport confidentiel et, s'ils le souhaitent, anonyme par l'entremise de notre agence de dénonciation externe, EthicsPoint, par téléphone ou en ligne à www.eldorado.ethicspoint.com. Les parties peuvent également communiquer avec un membre de l'équipe Services juridiques et conformité ou avec le vice-président administratif, l'avocat général et chef de la conformité ou le président du comité d'audit d'Eldorado. Les plaintes peuvent être adressées, par courrier interne, dans une enveloppe scellée à l'attention du vice-président administratif, avocat général et directeur de la conformité.

Notre Code des fournisseurs comprend des mécanismes de signalement qui sont conformes à notre Code d'éthique et de conduite des affaires et à nos procédures de dénonciation. Plus précisément, si un fournisseur prend connaissance d'une possible violation du Code des fournisseurs ou d'une politique connexe d'Eldorado, il doit en informer la personne de notre société avec laquelle il fait affaire. Les inquiétudes et les violations potentielles peuvent également être signalées de manière anonyme par téléphone ou en ligne via EthicsPoint, ou par courrier à l'adresse compliance@eldoradogold.com. Nous avons mis en place des mécanismes de règlement des griefs des employés dans tous nos sites.

Le Code d'éthique et de conduite des affaires ainsi que le Code des fournisseurs d'Eldorado stipulent clairement que nous ne tolérerons pas de représailles contre quiconque signale de bonne foi une préoccupation ou participe à une enquête.

Notre Système d'intervention communautaire dans le SIMS, qui est conforme au Protocole de relations avec les Autochtones et les collectivités de l'initiative VDMD de l'AMC, établit également des exigences pour que les sites développent et maintiennent un mécanisme de retour d'information communautaire, pour recevoir, gérer et répondre aux griefs, commentaires, préoccupations et demandes de la communauté. Les membres de la collectivité peuvent exprimer leurs préoccupations au sujet de l'esclavage moderne au moyen de ces mécanismes de griefs communautaires ou par nos canaux de dénonciation.

Toutes les préoccupations et tous les griefs reçus par l'entremise de notre Système d'intervention communautaire, des mécanismes de règlement des griefs des employés et de nos canaux de dénonciation font l'objet d'une enquête. En 2025, aucune des préoccupations reçues par l'entremise de nos canaux de commentaires confidentiels et de dénonciation n'a conduit à la découverte de cas liés à l'esclavage moderne. Aucun impact n'ayant été constaté, nous n'avons pas mis en place de mesures pour remédier à des cas de travail forcé ou de travail des enfants, ou à la perte de revenus des familles les plus vulnérables qui résulte de toute mesure prise pour éliminer le recours au travail forcé ou au travail des enfants.

ÉVALUATION DE NOTRE EFFICACITÉ

Le comité de développement durable de notre conseil examine et surveille la mise en œuvre de notre politique en matière de droits de la personne ainsi que de nos programmes, pratiques et communications en matière de droits de la personne. Le comité reçoit des rapports trimestriels sur le rendement en matière de durabilité de nos activités et supervise la mise en œuvre de notre système de gestion de la durabilité.

Nous réalisons des évaluations indépendantes des droits de la personne pour nos activités d'exploitation afin de mieux comprendre nos impacts réels et potentiels sur les droits de la personne et de nous assurer que les mesures en place sont efficacement évaluées et surveillées quant au respect de ces droits. Le premier cycle de ces évaluations a été achevé entre 2021 et 2022. En 2025, nous avons mené à bien la nouvelle série d'évaluations indépendantes sur tous nos sites d'exploitation, comme l'exige le SIMS tous les trois ans. Les évaluations de 2025 n'ont révélé aucun cas de travail forcé, de travail des enfants ou d'autres violations des droits de la personne liées au travail.

Nous surveillons nos rendements par rapport aux plans d'action élaborés dans le cadre des évaluations des droits de la personne. En tant que membre de l'AMC, nous respectons le protocole de vérification de la prévention du travail des enfants et du travail forcé de l'initiative VDMD, et toutes nos activités d'exploitation visent, au minimum, à obtenir une note de niveau A des critères du Protocole de relations avec les Autochtones et les collectivités, qui est intégré dans notre SIMS. Ce protocole comprend des exigences relatives aux mécanismes de réponse aux communautés d'intérêt, notamment l'adéquation des systèmes de rétroaction communautaire.

En 2025, une vérification externe a été menée à Lamaque, et celle-ci a confirmé la conformité avec le Protocole de prévention du travail des enfants et du travail forcé. En ce qui concerne le Protocole de relations avec les Autochtones et les collectivités, Lamaque a obtenu le niveau AAA.

Le procédé de vérification par un tiers dans le cadre du SIMS évalue également notre conformité avec les Principes permettant une exploitation minière aurifère responsable, et les résultats sont accessibles au public sur notre site Web. De plus, dans le cadre de notre processus annuel de vérification de la norme relative à l'exploitation aurifère sans conflit (Conflict-Free Gold Standard), Eldorado a confirmé une fois de plus que notre production aurifère ne contribue pas à des violations des droits de la personne, y compris le travail forcé ou le travail des enfants, et qu'elle ne profite pas de telles violations.

Nous continuons d'évaluer et d'élaborer notre procédé de diligence raisonnable des fournisseurs. Au fur et à mesure de l'avancement de ce travail, nous continuerons de cerner de nouvelles mesures possibles pour faire le suivi de l'efficacité de nos efforts visant à contrer les risques liés au travail forcé ou au travail des enfants dans notre chaîne d'approvisionnement. Le comité de diligence raisonnable, qui supervise notre procédé de diligence raisonnable des fournisseurs, continuera d'évaluer les fournisseurs à haut risque et de travailler à la mise en œuvre d'un procédé de GRT dans tous les sites en 2026.

APPROBATION ET MISE EN GARDE

Le présent Rapport vise l'entité Eldorado Gold et sa filiale assujettie à la Loi, Eldorado Gold (Québec) inc. (ci-après désignées ensemble les « entités déclarantes »). Le conseil d'administration d'Eldorado Gold a approuvé le présent Rapport conformément au sous-alinéa 11(4)(b)(ii) de la Loi. Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de son article 11, j'atteste que je certifie avoir examiné les renseignements contenus dans le rapport pour l'entité ou les entités énumérées ci-dessus. Fort de mes connaissances, et après avoir fait preuve d'une diligence raisonnable, j'atteste que les renseignements contenus dans le rapport sont véridiques, exacts et complets, à tous égards importants, pour l'application de la Loi, pour l'année de déclaration indiquée ci-dessus.

Je fais cette attestation en ma qualité d'administrateur du conseil d'administration d'Eldorado Gold, et non en ma qualité personnelle, pour le conseil d'administration d'Eldorado Gold et en son nom.

Je suis dûment autorisé à engager la responsabilité d'Eldorado Gold.

George Burns,

Administrateur et chef de la direction d'Eldorado Gold Corporation

Date : 4 mai 2026

AVERTISSEMENTS RELATIFS AUX INFORMATIONS PROSPECTIVES ET AUX RISQUES

INFORMATION PROSPECTIVE ET RISQUES

Certaines déclarations formulées et informations données au présent Rapport constituent des informations ou des déclarations prospectives au sens de la loi des États-Unis intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* et des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables. *Souvent, ces énoncés prospectifs et cette information prospective peuvent se repérer par l'emploi de mots comme « anticipe », « prévoit », « croit », « estime », « s'attend à », « se concentre sur », « s'efforce de », « continue », « confiant », « vise », « budget », « objectif », « cible », « avenir », « futur », « orientation », « guide », « occasion », « plan », « potentiel », « projets », « prospectif », « calendrier », « stratégie » ou « s'efforcer », utilisés à la forme positive ou négative, ou par des variantes de ces mots et expressions ou des déclarations selon lesquelles certaines actions, certains événements ou certains résultats « peuvent » ou « pourraient » se produire.*

Les énoncés prospectifs ou l'information prospective contenus dans le présent Rapport comprennent, notamment, les énoncés ou l'information relatifs à : notre stratégie et le développement prévu des politiques et procédures; la construction et la mise en valeur du projet Skouries; le développement potentiel de Perama Hill et, de manière générale, notre stratégie, nos plans et nos objectifs; la mise en œuvre du système de GRT sur l'ensemble des sites en 2026; les pratiques de durabilité de la Société, sa conformité avec le SIMS, aux lois locales du travail et aux évaluations relatives aux droits de la personne; notre hypothèse globale d'un faible risque d'esclavage moderne en ce qui concerne notre personnel et notre conviction que les risques d'esclavage moderne sont plus faibles en Turquie occidentale; l'évaluation de la Société des répercussions indirectes potentielles de la guerre en Iran sur ses activités, ses conditions de travail et ses chaînes d'approvisionnement en Turquie; la stratégie et le procédé de la Société autour de la sélection des principaux fournisseurs; le développement d'un procédé de diligence raisonnable aligné sur les exigences de la BERD; les plans visant à améliorer les procédures de dénonciation et à identifier, mesurer, suivre et traiter les risques de travail forcé ou de travail des enfants au sein de notre chaîne d'approvisionnement.

Les énoncés prospectifs et l'information prospective sont par nature fondés sur un certain nombre d'hypothèses que la direction considère comme raisonnables. Toutefois, si ces hypothèses se révèlent inexactes, les résultats, activités, rendements et réalisations réels pourraient différer considérablement de ceux formulés dans les énoncés prospectifs ou dans l'information prospective. Il s'agit notamment d'hypothèses concernant : le calendrier, le coût et les résultats de nos activités de construction et de mise en valeur, d'amélioration et d'exploration; les cours futurs de l'or, du cuivre et des autres matières premières; l'obtention de tous les permis dans les délais prévus; le marché mondial des concentrés; les taux de change; les valeurs, coûts, dépenses et besoins en fonds de roulement prévus; l'intégration réussie des actifs et des activités issus de l'arrangement, et la réalisation des avantages qui en découlent; notre capacité à continuer d'accéder au financement de nos projets et à respecter toutes les exigences et tous les engagements contractuels y afférents; la disponibilité de la main-d'œuvre, notamment pour les activités de construction, de mise en valeur et d'amélioration; la production et les récupérations métallurgiques; les réserves minérales et les ressources minérales; notre capacité à utiliser efficacement le capital investi et à exploiter les occasions d'expansion potentielles dans l'ensemble du portefeuille; notre capacité à faire face aux incidences négatives du changement climatique et des conditions météorologiques défavorables; la cohérence de l'agglomération et notre capacité à optimiser à l'avenir, le coût des biens non durables essentiels (y compris le carburant, les explosifs, le ciment et le cyanure) et le degré d'utilisation de ces consommables; l'impact et l'efficacité des initiatives de productivité; le temps et le coût nécessaires au transport des articles importants ou essentiels pour les activités de construction, de mise en valeur et d'amélioration ou pour les remises en état prévues des équipements; les teneurs prévues des sous-produits; l'utilisation et l'impact ou l'efficacité des dépenses d'investissement de croissance; l'impact des acquisitions, des cessions, des suspensions ou des retards sur nos activités; les capitaux de maintien nécessaires pour divers projets; et le climat géopolitique, économique, juridique et d'autorisation dans lequel nous opérons.

De plus, sauf indication contraire, Eldorado a présumé le maintien de ses activités existantes dans un contexte pratiquement identique à celui qui prévalait à la date du présent Rapport. Même si les hypothèses et les attentes décrites dans ces énoncés ou cette information nous paraissent raisonnables, il ne peut être garanti que les énoncés prospectifs ou l'information prospective nous donneront raison. De nombreuses hypothèses revêtent un caractère hautement incertain et portent sur des facteurs indépendants de notre volonté.

En outre, si un ou plusieurs des risques, incertitudes et autres facteurs se concrétisent, ou si les hypothèses sous-jacentes s'avèrent incorrectes, les résultats réels peuvent varier sensiblement de ceux décrits dans les énoncés prévisionnels ou les informations prospectives. En général, ces risques, incertitudes et autres facteurs incluent notamment : le risque lié aux prix des marchandises; les risques liés à la mise en valeur de Skouries, à McIlvenna Bay et à d'autres projets de construction et de mise en valeur, notamment la capacité des principaux fournisseurs à respecter leurs engagements contractuels essentiels relativement aux échéanciers, à la quantité de produits livrés, aux coûts ou à la qualité, ainsi que notre capacité à construire les infrastructures clés dans les délais impartis, et les conditions météorologiques ou événements climatiques défavorables imprévus susceptibles de retarder les délais; les risques liés à nos activités dans des territoires étrangers, les risques liés à la production et au traitement; les risques liés à nos projets d'amélioration; les risques d'intégration liés à l'arrangement, y compris la possibilité que les avantages escomptés de l'arrangement ne se concrétisent pas dans les délais prévus, voire pas du tout; les retards et les risques liés à la construction en surface, aux activités de mise en service, à l'accélération de la production et à la production commerciale à

McIlvenna Bay; notre capacité à obtenir des approvisionnements en électricité et en eau à un coût raisonnable; les prix des marchandises et des biens non durables; notre dépendance envers des quantités importantes d'équipement essentiel; notre dépendance envers l'infrastructure, les marchandises et les biens non durables; le risque d'inflation; les relations avec la collectivité et l'acceptabilité sociale; les risques liés aux titres de propriété et aux droits de surface; les questions environnementales, de santé et de sécurité; notre capacité à comprendre pleinement les structures géotechniques, les conditions géotechniques et hydrogéologiques ou les défaillances, et à les atténuer à un coût raisonnable, voire tout simplement; les exigences réglementaires relatives à l'approbation des plans miniers; le respect de la *Loi sur les mesures de transparence dans le secteur extractif* (Canada); l'élimination des déchets; les titres miniers; les permis et les autres autorisations; les organisations non gouvernementales; les questions de réputation; les changements climatiques; le changement de contrôle; les mesures prises par des actionnaires activistes; l'estimation des réserves et des ressources minérales; les risques liés au remplacement des réserves minérales; les examens réglementaires et les différentes normes utilisées pour établir et présenter les réserves et les ressources minérales; les risques de pandémie, d'épidémie, d'endémie et de toute autre menace semblable pour la santé publique; les substances réglementées; les acquisitions, y compris les risques généraux liés à l'intégration; les cessions; la copropriété de nos terrains; le portefeuille de placements; la volatilité; les fluctuations du volume et le risque de dilution à l'égard de nos actions; la concurrence; la dépendance envers un nombre limité de fonderies et d'acheteurs; les systèmes des technologies opérationnelles et de l'information; les risques de liquidité et de financement; la dette (y compris les restrictions d'exploitation actuelles et futures, les implications d'un changement de contrôle, la capacité à s'acquitter des obligations au titre du service de la dette, les implications d'un manquement aux obligations et d'une modification des notes de crédit); les charges totales décaissées par once et les charges tout inclus liées au maintien (CTILM) (notamment par rapport au cours de l'or et à la rentabilité de la Société); le risque lié aux devises; le risque lié au taux d'intérêt; le risque lié au crédit; les questions fiscales; la présentation de l'information financière (y compris la valeur comptable de nos actifs et les modifications apportées aux normes de présentation de l'information); la conjoncture économique mondiale; les risques liés à la main-d'œuvre (y compris en ce qui concerne la disponibilité de la main-d'œuvre, notamment pour les activités de construction, de mise en valeur et d'amélioration, ainsi que leur productivité, et les risques liés aux relations entre les employés et les syndicats, la faute professionnelle des employés, le personnel clé, la main-d'œuvre qualifiée, les expatriés et les entrepreneurs); les taux de rotation et d'attrition du personnel, ainsi que leurs répercussions; le manquement à nos obligations; les restrictions sur nos activités actuelles et futures; les obligations de remise en état et obligations à long terme; les cotes de crédit; les changements dans les normes d'information financière; l'indisponibilité de l'assurance; la Loi Sarbanes-Oxley, les lois sur les valeurs mobilières applicables et les règles des bourses; les risques liés à la durabilité environnementale et aux pratiques en matière de gouvernance et au rendement; la corruption, les pots-de-vin et les sanctions; l'inconduite de la part des employés; les litiges et les contrats; les conflits d'intérêts; la conformité aux lois sur la protection des renseignements personnels; les dividendes; les risques liés à la cybersécurité; et les conflits internationaux ainsi que d'autres tensions et événements géopolitiques, y compris les guerres, les droits de douane et autres obstacles au commerce; ainsi que les facteurs de risque évoqués dans notre dernière notice annuelle et notre formulaire 40-F. Le lecteur est invité à examiner attentivement l'analyse détaillée des risques dans notre rapport de gestion et notre dernière notice annuelle et notre formulaire 40-F déposés sur SEDAR+ et EDGAR sous notre dénomination sociale, cette analyse étant intégrée par renvoi dans le présent Rapport, afin de mieux comprendre les risques et les incertitudes qui affectent nos activités et nos opérations.

Le lecteur est également invité à examiner attentivement l'analyse détaillée des risques présentée dans notre plus récente notice annuelle et dans d'autres documents déposés auprès des autorités de réglementation sur SEDAR+ sous notre dénomination sociale afin de mieux comprendre les risques et incertitudes qui touchent les activités et l'exploitation de la Société. L'inclusion des énoncés prospectifs et de l'information prospective vise à aider le lecteur à saisir le point de vue actuel de la direction quant aux perspectives à court et à long terme de la Société et ils pourraient ne pas convenir à d'autres fins. Rien ne garantit que les énoncés et l'information prospective se révéleront exacts, étant donné que les résultats réels et les événements futurs pourraient différer sensiblement de ceux qui sont prévus dans ces énoncés. Par conséquent, vous ne devriez pas vous fier indûment aux énoncés prospectifs et à l'information prospective figurant aux présentes. Sauf si la loi l'exige, nous ne prévoyons pas d'actualiser continuellement les énoncés prospectifs et l'information prospective en fonction de l'évolution de la situation. Nous vous reportons à l'analyse complète des activités de la Société contenue dans les rapports de celle-ci déposés auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières au Canada et aux États-Unis.